

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES

R-3535-2004

Pièce  
SE-APUA-4  
Doc. 1

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3535-2004
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 7 FÉVRIER 2006
Pièces n°: SE-APUA-4,

Conférence prononcée par Monsieur René Lévesque  
ministre des richesses naturelles du Québec  
lors du Congrès des Coopératives d'électricité  
lundi, le 23 janvier 1963.

Pièces n°: SE-APUA-4,

Doc. 1

Je vous remercie de m'avoir invité à ce Congrès. L'an dernier, j'avais bien regretté de ne pouvoir accepter votre première invitation; mais vous comprenez sûrement que les circonstances aient pu alors faire hésiter. Les coopératives d'électricité sont une partie du vaste tableau de l'énergie québécoise, lequel ne constitue lui-même qu'un aspect, essentiel il est vrai, de l'ensemble économique du Québec. Or, l'an dernier, l'ensemble était singulièrement confus, et ce n'est plus un mystère que le gouvernement cherchait à définir une politique québécoise pour l'électricité et en même temps à préciser quelque peu, face aux réalités d'aujourd'hui et à leurs exigences, une orientation générale pour notre développement économique. Vous admettez qu'au moment où l'on s'efforçait ainsi de voir un peu clair sur le tout, c'eût été une aventure sans espoir de se hasarder à traiter de ce coin d'une partie de l'ensemble que vous formez...

Depuis un an, passablement de choses se sont précisées.

D'abord, sur la façon d'aborder et d'orienter l'activité économique en général, il est évident que la vieille tradition désuète du laissez-faire, déjà moribonde dans les faits, a fini pour de bon de régner sur les esprits.

Il est remarquable de constater en effet que le mot de "planification", dont beaucoup se moquaient encore si gentiment il n'y a pas si longtemps, est maintenant d'un usage à peu près universel dans notre société. Il n'y a plus que les vrais antédiluviens qui refusent encore de l'accepter dans leur vocabulaire de chaque jour. C'est même au point où le mot est à la veille de taper sur les nerfs, tant on ressent sans cesse davantage l'impatience de le voir se traduire dans la réalité et y produire ses effets.

C'est une saine impatience, mais qu'il ne faudrait tout de même pas pousser trop vite. Un régime économique qui a vécu si longtemps sous la domination exclusive et foncièrement anarchique des seuls intérêts privés, ne peut pas démocratiquement tomber d'accord du jour au lendemain sur l'application d'une recette qui exige l'acceptation d'une vue d'ensemble, la coordination en faisceau de toutes les forces pour en tirer un rendement maximum, et forcément la subordination, et parfois même le sacrifice du particulier pour le bien général.

Puisque c'est une recette, il faut s'attendre à ce qu'une foule de cuisiniers discutent la mise en vigueur de la planification et qu'il y ait par exemple opposition féroce entre ceux qui y croient trop, pour qui c'est une fin en soi plutôt qu'un moyen, et ceux qui font semblant d'y croire uniquement pour s'en servir à leur seul profit.

Quel que soit le dosage auquel on arrivera dans l'usage de cette recette de la planification économique, il faudra de toute façon qu'on y respecte au moins deux ingrédients, sans lesquels elle ne serait bientôt qu'une espèce de fraude nationale:

1- que l'économique y soit lui-même un moyen d'arriver à cette fin qui doit être celle de toute société civilisée, c'est-à-dire la dignité de l'homme par le travail, et par un travail rémunéré de façon à lui assurer la part de bien-être sur laquelle il a le droit de compter;

2- que la planification en marche soit une discipline consentie par le plus grand nombre, qu'elle ne soit pas simplement imposée de haut en bas, mais qu'elle résulte de la participation la plus large et la plus démocratique à la mise au point et à la réalisation des objectifs.

C'est dans ce sens que doit s'élaborer la planification d'ensemble, pour laquelle le terrain a été déblayé depuis deux ans par le Conseil d'Orientation Economique. Nous avons déjà ce qu'on a appelé des "documents de base", qui sont un aperçu très général de la situation économique présente du Québec, et une définition également générale d'une méthode de planification.

En attendant qu'il en sorte maintenant un premier Plan québécois, non pas improvisé par l'impatience si légitime soit-elle, mais suffisamment mûri à tous les niveaux - il y a des facteurs économiques d'une extrême importance pour lesquels nous avons déjà une

politique, et qu'on peut achever de mettre en place, en étant bien sûrs de servir déjà puissamment notre intérêt collectif, sans risquer de compromettre les échéances plus lointaines.

Et un tel facteur, qui n'est pas la seule clé de notre avenir économique mais qui en est bel et bien l'une des plus importantes et des plus primordiales, c'est justement l'électricité.

x x x

Comment peut-elle s'énoncer le plus simplement, cette politique de l'électricité qui est sortie laborieusement de longs mois d'étude, de discussion publique et d'une élection générale?

Elle s'accroche d'abord à une décision de principe fondamental, que voici: cette richesses naturelle est une propriété du peuple québécois, et ce droit de propriété, le peuple doit l'exercer lui-même, plutôt que de le concéder à des intérêts particuliers. D'où la nationalisation de toutes les compagnies privées faisant commerce d'électricité, et l'intégration de leurs réseaux à celui de l'Hydro-Québec.

On peut donner à cette décision des motifs "nationaux" et patriotiques; plus sûrement encore, on pourrait lui assigner des motifs psychologiques - depuis le temps qu'on parlait d'action économique collective dans le Québec, un geste massif comme la nationalisation de l'électricité doit bien valoir à lui seul, pour son effet sur les esprits, une bonne demi-douzaine de campagnes d'éducation...

Mais tous ces motifs seraient terriblement fragiles, et même artificiels, s'il n'y en avait d'abord au moins deux qui sont solidement ancrés dans la réalité économique: la nationalisation par l'Hydro-Québec est le seul moyen de produire et de fournir l'électricité - service public au meilleur prix possible pour le citoyen-propriétaire qui en est l'usager, et en même temps d'utiliser au mieux le puissant outil de développement que constitue aussi l'électricité pour notre secteur industriel.

C'est ainsi que la nationalisation, dans les mois qui suivront la prise de possession des compagnies, permettra de rajuster les taux de l'électricité pour les usagers domiciliaires. Ce rajustement se fera d'abord au profit des usagers les plus isolés, les plus éloignés des grands centres ou des grandes centrales. Ce qui répondra à un impératif social: que tous les citoyens-propriétaires de l'électricité québécoise soient traités à domicile aussi équitablement que possible, et cessent d'être "punis" à cause du lieu de leur résidence.

Cette uniformisation ne pourra pas être absolue, cependant, elle devra se faire par catégorie d'usagers, en tenant compte, du moins pour l'avenir prévisible, de la différence des coûts de distribution entre un centre métropolitain, par exemple, et un district rural. Cet écart inévitable devra par ailleurs être aussi étroit que possible, et rester inférieur, entre la plus basse et la plus haute catégorie de taux, à  $1\frac{1}{2}$  par rapport à 1. Et à l'intérieur de chaque catégorie, tous les usagers devront se trouver sur le même pied: toutes les villes de même

grosseur approximative, et tous les territoires ruraux, partout dans les districts anciens et nouveaux de l'Hydro devront jouir respectivement des mêmes tarifs.

Sans oublier ce qui a fait l'objet d'une promesse solennelle et maintes fois répétée - que ceux, où qu'ils soient, qui payent déjà le moins cher, ne seront pas obligés par un tel rajustement de payer davantage.

D'autre part, l'intégration aura aussi pour résultat l'établissement d'une politique de prix de vente à l'industrie susceptible de rendre effective la concurrence interrégionale et de favoriser l'industrialisation décentralisée du Québec. En pratique l'Hydro-Québec devra établir pour chaque région ses coûts réels de production et examiner comment elle peut mettre sur pied un système de péréquation interrégionale, utilisant un léger surplus dans les régions abondamment pourvues, pour consentir des "rabais économiques" à certaines industries en d'autres endroits en fonction d'un certain nombre de critères: chômage de la région, coût de l'assistance sociale, dépeuplement etc., d'une part, et d'autre part force d'attraction ou de stimulation régionale de l'entreprise concernée, et ici encore des "etc...".

L'intégration des compagnies privées à l'Hydro-Québec présente donc des avantages économiques très importants pour le Québec. Ce n'est donc pas parce qu'elles étaient des compagnies que le gouvernement en a proposé la disparition, mais bien parce que la multiplicité

des entreprises distinctes était cause d'inefficacité et rendait impossible le développement harmonieux du territoire québécois. De la même façon ce n'est pas parce qu'ils sont des "coopératives", mais bien à cause des nécessités techniques et économiques, que le gouvernement a adopté la position qu'il maintient présentement à l'égard des organismes que vous représentez.

Nous croyons que les raisons qui justifiaient l'intégration des compagnies privées à l'Hydro-Québec s'appliquent aussi en gros aux coopératives d'électricité. En fait les coopératives d'électricité dans le Québec souffrent d'un mal congénital. Par définition, elles sont excentriques: elles ont été créées artificiellement par l'Etat pour électrifier des régions rurales qui n'étaient pas payantes pour les compagnies privées et que par conséquent elles ne voulaient pas approvisionner. Au lieu de forcer les concessionnaires d'un service public essentiel à s'acquitter de leurs devoirs envers toute la population, l'Etat préférait laisser les intérêts privés réaliser de plus gros profits et, lui, absorbait les pertes, à même le patrimoine commun, que devait coûter et qu'a effectivement coûté la mise sur pied de nombreuses coopératives dans des régions où des taux déjà élevés ne pouvaient être maintenus qu'à coups de subsides.

L'Etat encourageait, poussait les gens à s'organiser en coopératives et à immobiliser en parts sociales une somme importante pour la plupart des intéressés. Il est anormal aujourd'hui d'avoir à payer cent dollars pour pouvoir obtenir l'électricité. Il s'agit là d'un

service public que la collectivité doit assurer à chacun de ses membres, comme elle doit lui assurer la sécurité et un minimum de bien-être. Jusqu'à maintenant les coopératives ont joué à toutes fins pratiques le rôle d'organismes de bien-être social à qui on dispensait des subsides. L'absorption dans l'Hydro-Québec marquerait l'acceptation réelle par l'Etat dans ce domaine du service électrique, de son plein rôle envers les régions excentriques.

x x x x

Je disais que les coopératives sont excentriques, c'est-à-dire localisées loin des grands centres. Elles sont par conséquent marginales. L'actif total des 49 coopératives excédait à peine \$28,000,000 à la fin de 1962. L'actif moyen de chacune des unités est donc assez faible lorsque l'on considère que le gouvernement devra déboursier \$600,000,000 pour les onze compagnies qu'il se propose d'acquérir.

La densité au mille pour les territoires des coopératives, pour souligner en passant un seul aspect précis de leur caractère marginal, est à peine de 9, alors qu'on estime que pour qu'un système de distribution soit un peu rentable, il doit y avoir une concentration d'au moins 12 ou 13 clients au mille. Une fois absorbées les 6 compagnies les plus importantes qu'on va nationaliser (Shawinigan, Gatineau, Quebec Power, Southern, Sagouay et Bas St-Laurent), l'Hydro aura en revanche, sauf erreur, une densité moyenne de 31.2 clients au mille!

Il n'est donc pas surprenant que le gouvernement ait dû consentir aux coopératives depuis 1945 un montant excédant \$22 millions d'après le bilan de l'Office que celles-ci ne rembourseraient qu'à concurrence de 90% et cela sans intérêt. Si on ajoute à cela les montants considérables qu'engage l'Office soit pour les services techniques à rendre aux coopératives, soit pour les investissements nécessaires soit pour l'exploitation en pratique à perte d'usines de production, de lignes de transport d'énergie etc., on peut mesurer la part que le gouvernement a investie dans les coopératives par rapport à celle qu'a payée chacun des 58,000 propriétaires.

Voici là-dessus une illustration par les chiffres des trois dernières années. La colonne des rentrées y indique le remboursement annuel par les coopératives des prêts "plus ou moins remboursables" consentis par l'Office d'Electrification Rurale à même les fonds publics. La colonne déboursés montre pour chaque année le total des nouveaux prêts, ainsi que des dépenses d'administration et d'immobilisation, tout entières consacrées aux coopératives. La dépense nette par client que s'impose ainsi le Trésor chaque année a augmenté de \$20.24 à \$25.63 depuis trois ans, va augmenter encore un peu pendant l'année en cours, et se maintenir à peu près au même niveau dans le prochain budget.

OFFICE DE L'ELECTRIFICATION RURALE  
Déboursés et recettes pour les années

1958-59 à 1962-63

	Recettes	Imm.	Déboursés			Total	Nettes	No de clients	No de coop.	Déboursés nets par client par coop.
			Autres							
1958-59	1,090,236.37	68,693.19	1,549,481.82		1,618,175.01	527,938.64	58,748	45	8.98	11,731
1959-60	1,227,490.83	267,060.09	2,129,538.62		2,396,598.71	1,169,107.88	57,749	44	20.24	26,570
1960-61	1,196,571.52	957,530.06	1,889,568.81		2,847,498.87	1,651,327.35	67,026	44	24.64	37,530
1961-62	1,246,918.90	695,216.22	2,260,066.12		2,955,282.34	1,708,363.44	66,652	44	25.63	38,826
1962-63	1,100,000.00	300,000.00	2,598,000.00		2,898,000.00	1,798,000.00	65,000	42 ?	27.66	42,809

(Prev)

Je dis ces choses non pas pour vous blesser mais parce qu'il faut que vous vous rendiez compte que dans le domaine de l'électricité il n'y a pas d'avenir glorieux pour les coopératives: elles sont situées d'une façon excentrique, elles sont marginales et elles sont appelées à le rester. Et elles constituent un fardeau anormal pour le Québec.

Ce n'est donc pas en tant que coopératives que je crois qu'elles auraient avantage à être absorbées par l'Hydro-Québec, mais en tant que petites unités qui ne peuvent arriver à être efficaces. Bien entendu, on peut évoquer - et cela s'est fait - la possibilité de les guérir, en leur permettant de s'étendre et de devenir rentables à même les territoires des compagnies nationalisées. Mais alors on tomberait dans tous les désavantages de ce morcellement, de cette dislocation auxquels la nationalisation est justement censée apporter remède! Je ne vois pas qu'il soit désirable, alors que nous sortons d'un fouillis, d'y retomber en substituant des administrations coopératives aux administrations capitalistes que nous éliminons. Ce serait là rendre un très mauvais service à l'idéal coopératif.

Je dois cependant rendre hommage à la coopérative en soi qui, durant toute l'époque dont nous sortons a servi les territoires délaissés par les compagnies. Les coopératives ont rempli un rôle social ingrat avec ardeur et détermination. Si la coopération sert les canadiens-français énormément, (les réalisations de nos organismes coopératifs, telles les caisses populaires ou les coopératives agricoles, sont bien connus) il ne faut pas croire qu'elle est une panacée, un remède à

tous nos vœux. Il faut s'efforcer plutôt de voir quelles solutions apporter à chaque problème tel et à mesure qu'il se présente. Dans le domaine économique, à mon avis, il n'est jamais désirable de s'emprisonner à l'intérieur d'un système.

Ainsi on ne force pas les gens à devenir coopérateurs. Or la liberté de choisir dans le domaine de l'électricité, ça n'existe pas, parce qu'on ne peut maintenir des régimes concurrentiels de distribution dans un village ou dans une ville et le faire avec efficacité. Le secteur de l'électricité c'est un secteur monopolistique. Donc, il faut viser au meilleur monopole possible, à celui qui sert le mieux l'intérêt général. Il ne sert de rien de penser à ce qu'aurait pu faire la coopération dans le domaine de l'électricité, si les compagnies privées n'avaient jamais existées et si elles n'avaient pas occupé des territoires définis par le caprice de l'histoire. Aujourd'hui, est-il réaliste de penser qu'on pourrait confier des territoires à eux-mêmes en leur disant: unissez-vous, mettez chacun \$100 dollars ou plus dans la caisse et nous allons vous céder toute la distribution de l'électricité. Vous voyez tout de suite la réaction dans certains coins: "Monsieur Caouette offre \$100 sous forme de dividende à chaque famille, le gouvernement du Québec leur demande \$100 pour installer ou réinstaller un système coopératif de distribution d'électricité!"

On peut d'autre part défendre ses convictions, - car ici comme ailleurs il faut que la planification soit consentie! - mais à mon avis, il faudrait éviter de faire des affirmations qui sentent le vert-de-gris! Dire que l'Etat est nécessairement accapareur et autoritaire c'est, dans le contexte actuel, trahir le Canada français. C'est ressusciter un épouvantail qui nous a fait un tort incalculable. C'est d'un Etat trop faible que nous avons risqué à chaque génération, depuis trop longtemps, de périr collectivement. C'est une sorte de trahison, inconsciente tant qu'on voudra, d'aller clamant que l'Etat est d'une force menaçante, alors qu'une modeste diète commence à peine à le faire émerger d'une anémie pernicieuse qui confinait depuis toujours à un véritable coma! Au contraire, il faut que nous sachions que l'Etat, c'est nous tous, que nous y participons, que nous sommes solidaires de ses décisions et que nous pouvons collectivement nous servir de lui. Dire aussi que les emprunts massifs risquent de freiner l'essor du Québec, c'est aussi trahir le Canada français: c'est un mythe qu'il est impardonnable de continuer de colporter plus longtemps. Ce que l'on peut emprunter pour acquérir des entreprises rentables n'est pas même sagement empruntable, en tout cas pas de la même façon, pour des investissements en capital social, si désirables soient-ils. C'est faire oeuvre rétrograde que de semer l'idée d'un fonctionnarisme inefficace et routinier alors que l'on s'évertue à revaloriser la fonction publique, à lui donner une image qui attirera vers elle des gens compétents et ambitieux. C'est d'autant plus faux que l'Hydro-Québec n'a pas de fonctionnaires, qu'elle est autonome dans son administration.

Cette intégration des coopératives ne se fera pas par coup de force. Il devra y avoir entente de gré à gré entre les coopérateurs et l'Hydro-Québec. Progressivement et par achat. Personne ne sera forcé; ce sera la volonté des coopérateurs. Certains ont déjà parlé de "molestation de la part du gouvernement", mais je dirai que nous avons reçu, malgré toutes les précautions que nous avons prises pendant la campagne électorale, de nombreuses lettres de coopérateurs s'informant si ce doit être monsieur Lesage ou monsieur Lévesque qui doit payer pour les parts sociales des sociétaires des coopératives d'électricité!...

Celles des coopératives qui voudront s'intégrer participeront à l'effort de rationalisation: les taux seront alignés sur ceux en vigueur pour les mêmes catégories d'usagers, ailleurs dans le territoire de l'Hydro-Québec. Le budget de l'Etat... ou de la province... serait donc soulagé d'autant à mesure que cesseraient les subsides.

Ca c'est le point de vue "argent" ou en terme plus savant le point de vue économique. Si je regarde du côté des ressources humaines précieuses qui se sont forgées avec les années, à même une participation bien souvent bénévole au succès social et financier de ces coopératives - vous devinez que je veux parler de vous les directeurs et de plusieurs autres animateurs de coopératives d'électricité...même s'ils ne sont pas ici ce soir -, je crois que la disparition éventuelle de leur coopérative leur permettra de se donner plus entièrement à d'autres oeuvres importantes, également orientées vers le bien commun, avec la conviction d'avoir remis entre bonnes mains une oeuvre édifiée souvent de misère, et avec désintéressement par définition.

Nous n'avons pas tellement en grand nombre des gens mûrs, intelligents et sincèrement dévoués aux intérêts de notre collectivité, et au surplus déjà rompus à un certain travail économique-social. Je suis sûr que, libérés d'un côté vous saurez continuer de contribuer par ailleurs au bien-être et à l'avancement de votre patelin, de votre région et du Québec tout entier.

D'ici là, rien n'est changé en ce qui regarde par exemple l'Office de l'Electrification Rurale qui continue de jouer son rôle vis-à-vis les coopératives comme il l'a fait dans le passé. La fonction de l'O.E.R. est appelée à changer dans la mesure où les relations entre le gouvernement et les coopératives se modifieront. Il s'agit là d'un processus normal: Mais les problèmes du Québec, et ceux de l'Hydro-Québec, seront longtemps suffisamment nombreux pour que les cadres compétents de l'OER n'aient pas à craindre le chômage.

Pour ce qui est des coopératives, je vous ai déjà dit qu'il n'y aurait pas d'obligation pour elles de s'intégrer à l'Hydro-Québec. Celles qui voudront pourront le faire: à ce moment-là, il est bien entendu qu'il y aurait au moins remboursement à leurs membres des parts sociales qu'ils y auraient versées; les autres coopératives seront libres de continuer à exister. L'Hydro-Québec sera à même alors de voir jusqu'à quel point elle pourra modifier les conditions de vente qu'elle fait présentement aux coopératives.

Il faut cependant vous dire que vous ne devriez pas vous

attendre à ce que d'une part l'Hydro-Québec vous vende l'électricité en dessous de son prix coûtant, et à ce que d'autre part le gouvernement du Québec continue de vous financer à perte. Il vous incombe à chacun de vous, conseils de direction et administrateurs, de voir comment peut vivre dans ces nouvelles conditions la coopérative que vous dirigez ou que vous administrez, et de prendre une décision en fonction du bien-être réel des sociétaires et des coopérateurs; ou plutôt d'aider vos membres à prendre eux-mêmes cette décision qui est d'abord la leur.

De toute façon, avec ou sans M. Fuller pour faire durer le plaisir, nous avons bien tous encore plusieurs mois pour nous préparer...